



Froeningen

Bulletin communal d'information n°84 - Janvier 2018



P.16

UNE JOURNÉE CITOYENNE RÉUSSIE

SOMMAIRE

P.2

Mot du Maire

P.3-4

Informations

P.5-6

Ecole

P.7

Bouchons

P.8

Travaux Village

P.9

Travaux Eglise

P.10-11

Budget

P.12-13

Urbanisme

P.14-15

ComCom
et PLUI

P.18-21

Evénements

P.22-23

Associations

P.24-25

Histoire

P.26

Etat Civil

P.27

Tri des déchets

P.28-29

Infos utiles

P.30-31

Infos légales



Froeningoises, Froeningois,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, à vous ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2018. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout une excellente santé.

Suite à la volonté de toute l'équipe du conseil municipal, vous avez pu constater qu'une "Journée citoyenne" a été mise en place !

Grâce à l'aide d'un grand nombre de nos villageois, leur bonne humeur et leur bonne volonté, une multitude de travaux ont pu être réalisés durant cette journée.

Je tiens personnellement à les remercier pour leur engagement, et je leur donne rendez-vous dès à présent, pour une nouvelle opération ! J'encourage par ailleurs, d'autres habitants à se joindre à nous !

Après plus d'un an de travaux, la réfection extérieure de l'église est enfin terminée. Pour protéger cette nouvelle façade, certains membres du conseil municipal, ont procédé à la pose d'un système anti-pigeons, sur les corniches. Les cadrans de la montre de l'église ont eux aussi été "relookés", par la confection et la pose de nouveaux chiffres romains. Comme convenu dans notre dernier bulletin, vous trouverez dans les pages à venir, toutes les informations concernant la COMCOM SUNDGAU, ayant pour président, Monsieur Michel WILLEMANN, maire de Hochstatt.

Comme dans le dernier bulletin communal, vous trouverez en détail, les points importants de la vie du village.

Toute l'équipe municipale et moi-même, restons à votre disposition et à votre écoute. N'hésitez pas à venir vers nous.

Bonne lecture,
Georges HEIM

LIVRES VAGABONDS

Ma vie a commencé sur une planche... On m'a choisi, lu, apprécié. Je ne souhaite pas rester dans l'ombre d'une bibliothèque à prendre la poussière.

Voici le principe très simple des livres vagabonds... échangez-moi contre un autre livre ou rapportez-moi ! Un lâcher, d'une centaine de livres vagabonds, a été réalisé pour tous, petits et grands, qui peuvent les emprunter gratuitement et pour la durée désirée. Ils n'ont pour seule ambition : procurer du plaisir...

Où les trouver ? Dans le petit passage couvert qui mène à l'école.

Pour qui ?

Tout un chacun, passionné ou moins passionné, de lecture.



REGROUPEMENT DES CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue en mairie de Zillisheim, le 26 janvier dernier, l'avenir de nos corps de sapeurs-pompiers a été évoqué. A la suite de cette réunion, il a été décidé de dissoudre les trois corps et de ne recréer qu'un corps unique Hochstatt-Zillisheim-Froeningen.

Froeningen Infos (FI) a souhaité en savoir plus. Georges Heim (GH), Maire de Froeningen, répond à ses questions :

FI : Pourquoi dissoudre les corps de sapeurs-pompiers ?

GH : La dissolution des corps des sapeurs-pompiers est le passage obligatoire pour la future convention et la création du corps unique.

FI : Concrètement, que cela signifie-t-il pour les habitants de Froeningen ?

GH : Le regroupement des 3 communes augmentera l'effectif de jour comme de nuit. La sécurité de nos citoyens sera assurée comme auparavant.

FI : Que va devenir le matériel en doublon et le local à Froeningen ?

GH : Pour ce qui est du véhicule incendie par exemple, la commune de Galfingue a souhaité s'en porter acquéreur. Il a été vendu pour la somme de 8000€.

Beaucoup de matériel est communal, il restera donc dans le village. La caserne sera utilisée comme garage et atelier pour nos employés communaux.

FI : Qu'en est-il des activités organisées par les sapeurs-pompiers ?

GH : Toutes les activités, hors services commandés, telles que la soirée tartes flambées, la soirée lard et vin nouveau seront maintenues, étant organisées par l'amicale des sapeurs-pompiers. Cette association ne sera pas dissoute .



Remise des clés du véhicule incendie au chef de corps de Galfingue.

INFORMATIONS

NOUVELLE VOITURE

L'achat d'un nouveau véhicule était urgent du fait de l'état vétuste de l'ancien.

En effet, notre fourgonnette qui avait été acquise en Avril 1998 n'aurait certainement pas été validée au prochain contrôle technique (freins, pollution, amortisseurs, faisceau électrique, etc.)

De plus, le choix qui avait été fait à l'époque d'acquérir un véhicule diesel, alors qu'il ne parcourt que de petites distances, présentait plus d'inconvénients que d'avantages (pollution, coût de l'entretien, encrassement moteur, etc.)

Le choix du nouveau véhicule a été établi selon plusieurs critères : véhicule de marque française, carburation essence, capacité de traction, porte latérale, girafon, réseau d'entretien et tarif.

Le conseil Municipal, sur l'avis de la commission technique, a décidé de ne pas retenir l'option d'un véhicule électrique pour deux raisons :

- 1) Les véhicules électriques ne disposant pas d'embrayage, il est très difficile (lorsque le véhicule est chargé) de monter une côte, telle que la rue de l'Eglise ou celle de la Colline . (Information obtenue auprès des services techniques de la commune de Brunstatt-Didenheim)
- 2) Les véhicules électriques ne sont pas destinés à pouvoir être équipés d'une remorque, équipement absolument indispensable pour notre commune .

L'utilitaire que nous avons choisi est de marque Citroën type Berlingo. Il est équipé de protections intérieures, de l'attache remorque, des bandes réfléchissantes... Il nous a été facturé 15 545 € TTC.

L'ancien véhicule a été repris par le concessionnaire lors de la transaction.



NOUVELLE TONDEUSE

Suite à une année 2016 jalonnée de pannes en tous genres, de pièces détachées difficiles à obtenir, de problèmes de soudures de châssis qui ont provoqué des retards dans l'entretien des espaces verts et l'ire de certains de nos concitoyens, le conseil municipal, a, sur l'avis de la commission technique, décidé d'équiper notre commune d'une tondeuse professionnelle.

Le choix de cette machine a été fait en étroite collaboration entre les utilisateurs (nos ouvriers communaux) et les décideurs (le conseil municipal).

La polyvalence (kit mulching, possibilité de lame à neige...), la praticité (largeur de coupe, éjection latérale, kit routier) et la simplicité d'entretien et d'utilisation (très peu d'électronique, accessibilité aux pièces d'entretien courant, etc.) ont été des critères déterminants.

Le prix des accessoires et des pièces détachées, la qualité reconnue de cette marque par de nombreuses entreprises professionnelles des espaces vert et enfin l'avis des utilisateurs, nous ont fait choisir le modèle ISEKI pour la somme de 29 760€ TTC .

Après avoir fait les réparations a minima sur l'ancienne tondeuse, le conseil municipal a décidé de la garder en appui de la nouvelle, mais elle ne servira que lors de coupes ciblées, au cimetière par exemple.



Bienvenue à Marina Humbert

29 ans, mariée, 2 enfants, diplômée en 2010. Elle a enseigné lors de ses premières années à Mulhouse puis dans la circonscription d'Illfurth. L'an passé elle était en poste à la direction de la maternelle de Didenheim.



Marina Humbert a choisi l'école de Froeningen pour différentes raisons : avoir un poste fixe pour pouvoir s'investir sur du long terme, avoir des classes d'élémentaires (son niveau de prédilection), offrir de la stabilité à Froeningen et se rapprocher de son domicile. Dynamique, chaleureuse et enthousiaste elle est ravie de son affectation.

Le conseil municipal est satisfait et soulagé de l'arrivée de cette nouvelle enseignante. Son dynamisme et son engagement confortent la commune dans son implication envers l'école du village. Cette école offre un cadre protecteur, elle permet à chacun d'évoluer à son rythme et favorise l'autonomie.

Mais l'engagement des parents reste essentiel pour aider lors des activités, pour soumettre de nouveaux projets et s'y impliquer ou encore lors de sorties.

« Je souhaite faire de la classe unique un atout avec un tutorat des grands vers les petits, développer l'entraide, pouvoir différencier les approches en fonction des difficultés grâce aux multiples niveaux qui pourront être une richesse »

Les effectifs pour la rentrée 2017 étaient de 15 élèves : 3 CP, 5 CE1, 2 CE2, 3 CM1 et 2 CM2.

Témoignage de Maryline Walch, parent d'élève :



« Je suis la maman de Yoann, âgé de 8 ans, et scolarisé à Froeningen depuis un an.

Bien qu'au départ, je ressentais des doutes, des inquiétudes quant au fonctionnement de la classe unique, j'en suis à ce jour, satisfaite.

Quand Yoann a fait sa rentrée l'an dernier, à Froeningen, en classe de CE1, il présentait un retard en lecture et en écriture. Cependant, grâce au fonctionnement des cinq niveaux dans la même classe, la maîtresse a pu reprendre, avec lui, des cours de CP. Ainsi, il a réussi à se mettre à niveau en peu de temps.

Par ailleurs, la présence de Sylvie, l'ATSEM, est une grande aide pour la maîtresse, puisqu'elle accompagne les enfants dans les activités.

De plus, cette année, on a la chance d'avoir accueilli Mme Humbert, la nouvelle directrice. Elle a fait elle-même la demande pour notre école, ce qui donne de la stabilité.

De par son investissement, ainsi que celle de la mairie, les élèves ont la chance de pouvoir faire plus de cours de natation que les autres écoles. Ils font également, plusieurs sorties et activités, ce qui n'était pas le cas dans la précédente école où Yoann était scolarisé.

A présent, mon fils est beaucoup plus épanoui. Il s'est fait des copains dans le village.

Pour finir, j'ajouterai que autant la maîtresse que Sylvie, sont à l'écoute de nos enfants et de nous afin que l'année scolaire puisse se dérouler au mieux.

Pour toutes ces raisons, je ne regrette en rien ma décision.

Une nouvelle entrée pour les écoliers

Pour des raisons de sécurité des enfants et dans le cadre des futurs travaux de rénovation de la Mairie, une nouvelle entrée a été réalisée pour les écoliers.

En effet, avec les travaux réalisés à la fin de l'année 2016, les écoliers disposaient d'une nouvelle cour d'école, beaucoup plus fonctionnelle et plus facilement accessible depuis la salle de classe.

C'est donc, en toute logique que le Conseil Municipal a décidé de transformer l'ancienne cour d'école en parking.

C'est à cet endroit également, que le bus du périscolaire se gare désormais pour récupérer les enfants à midi et le soir. Une barrière pivotante a été mise en place pour l'accès des enfants.

Et dans le cadre de la Journée Citoyenne (voir article complet en pages 16 et 17), une activité de confection de crayons de couleur géants a été organisée. Ces crayons ont donné un vrai coup de "peps" à l'école et permettent de sécuriser les portails d'accès à l'école.

L'accès à l'école a également dû être revu, c'est ainsi que les deux garages se sont transformés en sas d'entrée, ayant plusieurs fonctions : sécuriser l'accès des enfants à l'école primaire, abriter les collégiens qui attendent le bus et permettre aux personnes d'utiliser le circule-livre et la collecte de bouchons, ouvert à tous.

Un préau est également réalisé au sein de la cour de l'école.



DES BOUCHONS POUR REDONNER LE SOURIRE !

COLLECTER DES BOUCHONS POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN D'ENFANTS MALADES

En partenariat avec l'association Bouchons et compagnie, la commune de Froeningen a décidé de permettre aux villageois de récolter leurs bouchons et a mis en place **un point de collecte dans le passage couvert qui mène à l'école, sous la boîte à livres.**

Les actions réalisées par l'association grâce au recyclage des bouchons :

- Achat de mobilier, téléviseurs, ordinateurs, jeux, livres et matériel de bricolage pour les services de pédiatrie des hôpitaux de Mulhouse
- Financement de la décoration des chambres de l'hôpital de jour
- Financement d'ateliers artistiques et de divertissement

L'association participe également à de nombreuses manifestations locales et crée ou prend part à la création d'événements festifs à caractère solidaire.



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Bouchons et Compagnie est née à Riedisheim en 2009 et a pour objet d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés. L'intervention de l'association consiste à fournir aux services de pédiatrie de l'hôpital du Hasenrain de Mulhouse, du matériel destiné à embellir l'environnement dans lequel les enfants sont hospitalisés pour des durées plus ou moins longues.

Afin de financer ses actions, Bouchons et Compagnie collecte sur le sud du Haut-Rhin les bouchons en plastique dans le but de les revendre à une société de retraitement basée en France. Cette matière première dont la valeur est fixée par un cours, est ainsi valorisée.

Les fonds ainsi collectés ont permis à ce jour de financer du mobilier sur mesure, des téléviseurs, des tablettes numériques, des lecteurs DVD portables, des jeux éducatifs, du matériel de bricolage etc.... Mais l'association a également financé la décoration murale de plusieurs chambres, et depuis un an, l'intervention deux fois par mois d'un artiste photographe. Ce dernier vient animer pour les enfants présents à l'hôpital des ateliers de light painting.

Toutes ces actions sont systématiquement menées en concertation avec le personnel soignant des services pour répondre au mieux à leurs besoins constatés sur le terrain au quotidien.

1 TONNE DE BOUCHONS = 180 € DE REVENTE



ROUTE - FEUX TRICOLEURE - ÉCLAIRAGE ÎLOTS

Victime de son succès, notre village va bientôt compter un troisième lotissement réalisé par la société SOVIA. Situé entre celui des trois moulins et le premier réalisé rue des Pâtures, ce nouvelle ensemble est en cours d'étude par les cabinets d'architectures. Nous ne savons pas encore, au moment de l'impression de ce bulletin, combien de nouveaux logements pourront être réalisés mais sans doute entre vingt et vingt-cinq maisons.

Ce qui relance le problème de la circulation rue de la Synagogue...

Afin de soulager cette rue, la commune a demandé à la société SOVIA de créer une route reliant les lotissements à la rue des Faisans. Ce nouvel accès permettra donc à tous nos nouveaux habitants (et bien sûr à tous ceux qui le souhaitent) de pouvoir rejoindre directement, via les trois moulins, la RD18.

C'est également une des raisons qui a décidé l'équipe municipale à installer un nouveau feu tricolore à la sortie du village en direction d'Illfuth. La deuxième est bien évidemment la sécurité routière. Ce nouveau feu, installé par la société Clemessy pour un coup de 24,900,- € HT, sera programmé comme celui déjà existant devant le restaurant l'Etna. A une nuance près, il sera constamment rouge dans les trois directions et ne passera au vert qu'après détection de l'arrivée d'un véhicule. Les capteurs seront réglés de telle manière que si un véhicule arrive à la vitesse de 50 km/h sur la RD18 et 30 km/h de la rue des Faisans, celui-ci n'aura pas à ralentir, le feu passera automatiquement vert pour lui. Si un véhicule vient plus vite (comme c'est malheureusement souvent le cas) il devra ralentir, voire s'arrêter complètement sous peine de «griller» le feu rouge (4 points en moins et jusqu'à 3 ans de retrait de permis de conduire).

Afin de réduire au maximum les coûts d'installations, nous avons profité de ce que le conseil général a programmé pour la fin de l'été la réfection de la chaussée de la RD18, et ceci sur l'ensemble de notre commune. Préalablement prévu à la mi-août c'est finalement en septembre que les entreprises sont intervenues sur notre ban.

Cette intervention nous permet également de rajouter et modifier certains des éclairages de nos îlots. Conseillé par un spécialiste de l'éclairage public nous avons également mandaté la société Clemessy pour ces travaux. A ceci s'ajoute la dernière phase de remplacement des anciens luminaires de notre village, remplacement budgété en investissement pour l'année 2017 et sujet à une aide de l'ADEM.



TRAVAUX ÉGLISE

Comme nous vous l'indiquions dans notre dernier Froeningen Infos, les travaux de rénovation de l'Eglise se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année dernière, ils ont même un peu débordé sur 2017. Mais, ce fût pour une bonne cause et pour un très beau résultat final, dont nous vous laissons le plaisir de constater sur ces quelques photos.



A l'occasion de la fête patronale de la Sainte-Barbe et pour célébrer notre Eglise rénovée, une cérémonie d'inauguration a eu lieu le 3 décembre dernier.



BUDGET 2017

Sous la présidence du Maire, Georges Heim, lors de la séance du 6 avril 2017, le 1er Adjoint Franck Romann, adjoint aux finances, a proposé le vote du budget 2017 de notre commune au conseil municipal. Il fût adopté à l'unanimité.

COMPTES 2016

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	378 768,23	333 924,15	712 692,98
RECETTES	458 774,76	27 023,24	485 798,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 80 006,53	- 306 900,91	- 226 894,38
REPORT DE 2015	+401 777,24	+ 234 511,02	+ 636 288,26
RESULTAT CUMULE	+481 783,77	- 72 389,89	+ 409 393,88

LES TAUX 2017

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 3 avril 2017, et présentation faite par Franck ROMANN, adjoint chargé des finances, le conseil municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes directes locales pour 2017.

Montants en €	Taux 2016	Bases prév. 2017	Taux 2017	Montant attendu
Taxe d'habitation	14,72	1 096 000	14,72	161 331
Taxe foncière sur le bâti	9,2	722 400	9,2	66 461
Taxe foncière non bâti	78,13	24 200	78,13	18 907
CFE	22,13			-
TOTAL PRODUIT FISCAL				246 699
ALLOCATIONS COMPENSATRICES				+ 4 362
TAXE ADDIT. FNB				2 547
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)				
PRELEVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				-41 284

LES PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Montants en €		BP 2016	VOTE 2017
Chap. 70	Produits des services	14 221,13	8 727,12
Chap. 73	Impôts et taxes	275 030	274 700
Chap. 74	Dotations et participations	83 757	66 309
Chap. 75	Autres produits gestion cour.	12 980	8 780
Total recettes		385 988,13	358 516,12
EXCEDENT antérieur reporté		401 776,87	409 393,88
TOTAL RECETTES		787 765	767 910



LES PRÉVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Dépenses en €		Recettes en €	
Déficit invest. 2016	72 389.89	Affectation résultat (1068)	72 389.89
Remboursement du capital des emprunts	58 000	Virement du fonctionnement	200 000
Matériel roulant	45 000	Fonds de comp. TVA	52 000
Matériel jardinage	2 068,96	Taxe d'aménagement	21 085.96
Voirie	82 000	Emprunt	200 000
Eclairage	30 000		
Digue	75 000		
Rénovation extérieure de l'église	60 000	Subvention	16 983
		Dons souscription Fond. Patr	70 000
		Abondement par Fond. Patr	15 000
Accessibilité Mairie	360 000	DETR	90 000
		FIP HFP	50 000
Acquisition Licence	3 000		
Régularisation comptable	83 641.15	Régularisation comptable	83 641.15
TOTAL	871 100	TOTAL	871 100

VUE GÉNÉRALE BUDGET 2017

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	767 910	871 100	1 639 010
RECETTES	767 910	871 100	1 639 010

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M BOY Jérémy : construction d'une maison individuelle -Rue des Pâtures
- M et Mme ZURBACH Guillaume : construction d'une maison individuelle -10, rue de la Colline
- M et Mme BIECHLIN : agrandissement - Impasse des Peupliers
- M PIONTEK Grégory : construction d'une maison individuelle - Rue du Panorama
- M POSMYK et Mme FENGER : maison individuelle - Rue du Panorama
- M BEHE Damien : extension d'habitation - 51, rue Principale
- SCI INTERING : création de maisons accolées - Rue des Mérovingiens
- SCI MSC : modification du permis de février 2015 - Rue des Mérovingiens
- SCCV NATURA : réalisation de 11 logements - Rue Principale
- Mme MANGOLD Martine : maison d'habitation - Rue du Panorama
- COMMUNE DE FROENINGEN : mise en accessibilité de la mairie
- SCI MS : modification de la maison - Rue des mérovingiens

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- M DE SOUSSA Lionel : Création d'un mur de soutènement - 2, rue des Mérovingiens
- Mme HECKLEN Marie Paule : réalisation d'un chien assis et d'une fenêtre de toit - 73, rue Principale
- Commune de FROENINGEN : réalisation d'une ouverture du garage côté rue Principale
- M PACHECO Antony : pose d'un grillage - 3, rue du Panorama
- M et Mme BRUNSTEIN Thierry : réfection de la façade - 3, rue du Meunier
- M WIENHOEFT Jean-Jacques : mise en place d'une clôture -27, rue de Galvingue
- VF Conseil immobilier : division foncière - 17, rue de l'Eglise
- M MAULER Bertrand : mise en place d'une clôture -7, rue du Meunier
- M BASTOUL Cédric : mise en place de velux - 9, rue Principale
- M RIETSCH Jean-Claude : réalisation d'un mur - 20, route d'Ilfurth
- M SCHOTT Laurent : couverture d'une terrasse existante -Rue de la colline
- M CASULA Constantin : réfection de la façade - 8 rue des Faisans
- M MUSSABINI Charles : réfection d'un mur de soutènement - 8, rue de la synagogue
- M BOY Jérémy : mise en place d'une clôture -4, rue des Grives
- M KAM Vincent : couverture d'une terrasse existante et réfection de façade - 10, rue Principale
- M THOMANN Robert : création d'un car-port - rue des champs

- Mme CHOISEL Michelle : réfection de la façade - 1, rue des Vergers
- M DUZGUN : réfection de la toiture - 8, route d'Ilfurth
- M SCHWIMMER Noel: réfection de la façade - 45, rue Principale
- Mme ZIMMERMANN Jennifer : Abri de jardin -27a, rue de Galvingue
- M ZIMMERMANN Frédéric : Abri de jardin - 27a, rue de Galvingue
- Mme FABRE Béatrice : mise en place d'une clôture - 85a, rue Principale
- M PIONTEK Grégory : création d'un mur de soutènement - 9, rue du Panorama
- M BARCHE : Abri de jardin - Rue des Perdrix

DÉCLARATION PRÉALABLE :

- Société ABISI : division foncière - 33, rue de Galvingue

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- SODICO à M et Mme ZURBACH Guillaume : terrain lotissement Auf dem Berg » - Rue de la Colline
- Société Foncière BELZUNG à MBOY et Mlle SPINDLER : terrain -Rue des Pâtures
- M GABRIEL Maximin à ALBEL et Mme BAKIS FEHR : maison d'habitation - 35, rue Principale
- SCI CLOS DU MOULIN à M PIERRON Patrick : un garage - 4, rue des Faisans
- SOVIA à M et Mme LEFEBVRE : terrain - Rue des Pâtures
- Mme BAY Christiane à VF Conseils Fritsch Immobilier : maison d'habitation -17, rue de l'Eglise
- Mme NICOLAON Nathalie à M et Mme GARDOZ Quentin : maison d'habitation -2, rue des Vergers
- M et Mme BELTZUNG Philippe à M BASTOUL Cédric : maison d'habitation - 9, rue Principale
- SCI DIDEN à Mme HEIM Fanny : maison d'habitation - 4, rue de la Synagogue
- SCI RR à Mme SCHLIENGER Mathilde : appartement - 6, rue des Faisans
- M et Mme DOENLEN Lionel à Mmes SCHMITT et TRAN SCHOERTZIG : maison d'habitation - 4, rue des Vergers
- SOVIA à M POSMYK et Mme FENGER : terrain - rue du Panorama
- SOVIA à Mme MANGOLD Martine : terrain - rue du panorama
- M KOPF Guy à Mr et Mme DOENLEN : maison - 12 rue du Moersbach
- SOVIA à M et Mme AS SEMANI Abdelkarim : terrain - Rue du panorama
- VF CONSEILS à M CARON et Mme TSCHIEB : terrain - Rue du Vignoble
- SOVIA à M et Mme RODI Lino : terrain - rue des Romains
- Consort BANIECKI à M CHEGRI Samir : maison d'habitation - 4 rue de Galvingue

Permis de construire ou déclaration de travaux ?

NATURE DES TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE	DEMANDE DE TRAVAUX	ABSENCE DE FORMALITÉ
Aménagements intérieurs	espace supplémentaire de plus de 20 ou 40 m ²	espace supplémentaire de moins de 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Changement de destination d'un bâtiment	Si modification de la structure porteuse et de la façade.	Autres modifications même sans travaux.	-
Construction nouvelle	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Travaux d'agrandissement			
Abri de jardin			
Garage			
Terrasse			
Véranda			
Maison sur pilotis			
Barbecue	-	Si plus de 5 m ² d'emprise au sol	Jusqu'à 5 m ²
Clôture	-	Si le mur fait plus de 2 m de hauteur	En deçà de 2 m de hauteur
Éolienne	Hauteur égale ou supérieure à 12 m	Moins de 12 m de hauteur	-
Habitation légère de loisir (mobile-home, chalet, yourte)	Plus de 35 m ² de surface de plancher	Jusqu'à 35 m ² de surface de plancher	-
Piscine extérieure	Bassin de plus de 100 m ² et couverture de plus de 1,80 m de hauteur	Bassin entre 10 et 100 m ² et couverture de moins de 1,80 m de hauteur	Bassin inférieur ou égal à 10 m ²
Ravalement	-	Obligation	-
Statues, monuments, œuvres d'art	Hauteur égale ou supérieure à 12 m et plus de 40 m ³ de volume.	Moins de 12 m de hauteur et de 40 m ³ de volume	-

Démarches pour une demande de permis de construire

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur.

La durée de validité d'un permis de construire est de 3 ans. Ce délai peut être prorogé de 2 fois 1 an.

Exemples de travaux concernés :

- Travaux créant une nouvelle construction.
- Travaux sur une construction existante (exemple : l'agrandissement d'une maison)

Les règles diffèrent selon que votre projet est situé ou non en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS).

Un formulaire est à remplir, renseignez-vous en Mairie ou sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1986>

Démarches pour une déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Exemples de travaux concernés :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante d'une surface comprise entre 5 m² et 20 m².
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture n'excède pas 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une

Un formulaire est à remplir, renseignez-vous en Mairie ou sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F17578>

COMME VOUS L'AVEZ SANS DOUTE DÉJÀ TOUS ENTENDU, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ILLFURTH A DISPARU AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU.

Nombreux sont les villageois qui s'interrogent du sort de Froeningen dans cette nouvelle Com Com.

Historique de l'Intercommunalité du Secteur d'Illfurth

Tout débute en 1967, lorsque 10 communes du secteur décident de se regrouper dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, donnant ainsi naissance au SIVOM du Secteur d'Illfurth.

Dès lors, Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemschwiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Tagolsheim et Walheim unissaient leurs destins pour mieux servir leur population.

En 1973, un pas décisif est franchi, le SIVOM se transformant en District du Secteur d'Illfurth. Pendant plus d'un quart de siècle, le District a apporté des réponses à des problèmes aussi complexes que variés : respect de l'environnement, développement économique, création d'équipements sociaux, sportifs ou de loisirs, gestion de l'urbanisme local, mise en place d'une politique culturelle, ...

La conjugaison d'un travail efficace et innovant et d'une ambiance de solidarité et de complémentarité a permis de tisser de réels liens d'amitié entre les élus et les populations des 10 communes membres.

A partir de juillet 2001, le District est devenu Communauté de Communes et conforte ainsi sa politique d'innovation dans le développement local.

Source : www.cc-secteurdillfurth.fr



Le Bureau du District de 1983 à 1989

Création de la communauté de communes Sundgau

La communauté de communes fut créée au 1er janvier 2017 après une longue période d'incertitude quant au nombre de communautés devant fusionner. Celle-ci provient de la volonté du gouvernement de regrouper au maximum les entités publiques et ceci au même titre que se que nous avons vécu avec la réunion des régions Françaises.

C'est dans ce cadre que la volonté première de la préfecture nous demandait de réunir les sept com com du Sundgau. Nombre d'élus ont alors manifestés leurs désaccord sur cette solution, arguant que

celle-ci créerait une entité trop grande et par la, trop éloigné de ses habitants.

C'est donc au terme de plusieurs mois de réunions que fut décidé la fusion des 5 communautés suivantes : la communauté de communes d'Altkirch, la communauté de communes du secteur d'Illfurth, la communauté de communes du Jura alsacien, la communauté de communes Ill et Gersbach et la communauté de communes de la Vallée de Hundsbach.

Dénommée dans un premier temps « communauté de communes d'Altkirch et environs », elle reçoit son nom de « communauté de communes Sundgau » par un arrêté préfectoral du 29 décembre 2016.

Sont président actuel est Michel Willeman, maire de Hoschtatt. Elu le 23 Janvier 2017. La communauté de communes comprend 64 communes.

Composition du bureau : Composé du Président, de 13 vice-présidents et de 11 assesseurs, le Bureau communautaire est une instance de réflexion quant aux orientations stratégiques de la CCS. Il prépare également les affaires qui seront débattues au Conseil communautaire. Il bénéficie, par ailleurs, de délégations d'attributions de la part du Conseil communautaire, lui permettant ainsi de prendre des décisions dans les domaines qui lui ont été délégués.

Président : Michel Willeman

1^{er} Vice-président :

Monsieur Nicolas JANDER | Finances

2^{ème} Vice-président :

Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER | Valorisation des déchets

3^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Marc METZ |

Relation aux communes et mutualisation

4^{ème} Vice-président : Monsieur Christian SUTTER |

Développement économique et développement local, aménagement du territoire

5^{ème} Vice-président : Monsieur Michel DESSERICH |

Petite enfance, enfance et jeunesse

6^{ème} Vice-président : Monsieur Gilles FREMIOT |

Culture

7^{ème} Vice-président : Monsieur François COHENDET |

Tourisme

8^{ème} Vice-président : Monsieur Dominique SPRINGSFELD |

Eau potable

9^{ème} Vice-président : Monsieur Georges RISS |

Assainissement

10^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Michel

MONTEILLET | Patrimoine bâti

11^{ème} Vice-président : Monsieur Armand REINHARD | Urbanisme

12^{ème} Vice-président : Monsieur André LEHMES | Sports

13^{ème} Vice-président : Monsieur Fabien SCHOENIG | Environnement

Asseseurs :

Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Jean-Pierre BUISSON, Stéphane DUBS, Annick FELLER, Germain GOEPFERT, Bertrand IVAIN, Jean-Yves MOSSER, Isabelle PI-JOCQUEL, Jean-Claude SCHIELIN, Serge SCHUELLER

Commune	nombre d'hab.	Commune	nombre d'hab.	Commune	nombre d'hab.	Commune	nombre d'hab.
Altkirch (siège)	5 738	Fislis	423	Levoncourt	249	Ruederbach	374
Aspach	1 143	Franken	329	Liebsdorf	330	Saint-Bernard	547
Bendorf	212	Frœningen	700	Ligsdorf	320	Schwoben	232
Berentzwiller	323	Hausgauen	404	Linsdorf	315	Sondersdorf	343
Bettendorf	470	Heidwiller	588	Lucelle	37	Spechbach	1 313
Bettlach	311	Heimersdorf	651	Luemschwiller	748	Steinsoultz	787
Biederthal	288	Heiwiller	178	Lutter	277	Tagolsheim	844
Bisel	542	Hirsingue	2 170	Mœrnach	593	Tagsdorf	303
Bouxwiller	457	Hirtzbach	1 403	Muespach	855	Vieux-Ferrette	671
Carspach	2 044	Hochstatt	2 071	Muespach-le-Haut	1 102	Waldighofen	1 535
Courtavon	364	Hundsbach	342	Oberlarg	142	Walheim	938
Durlinsdorf	571	Illfurth	2 513	Obermorschwiller	399	Werentzhouse	566
Durmenach	867	Illtal	1 373	Oltingue	733	Willer	332
Emlingen	278	Jettingen	506	Raedersdorf	504	Winkel	316
Feldbach	446	Kiffis	242	Riespach	712	Wittersdorf	829
Ferrette	683	Kœstlach	509	Roppentzwiller	693	Wolschwiller	474

PLUI

Le PLUI a pour but d'améliorer le cadre de vie de tous et d'anticiper les changements futurs du territoire intercommunal, il fixe aussi les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire des 10 communes membres. Il constitue le document cadre de planification qui règlemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser. Au-delà d'être un outil règlementaire qui va définir l'usage des sols, le PLUI est aujourd'hui surtout un outil de projet, à travers lequel la collectivité va exprimer son projet de développement en termes d'habitat, d'activités économiques, d'équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces naturels, etc.

Depuis le 30 mai 2007, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCSI, est applicable sur l'ensemble du territoire du Secteur d'ILLFURTH. En décembre 2015 a été décidée la révision du PLUI.

La communauté de communes a choisi deux bureaux d'études pour accompagner la collectivité tout au long de la procédure : CITTANOVA et ECOSCOOP.

En premier lieu un diagnostic a été posé. L'objectif était de croiser les différentes données, qu'elles soient démographiques, environnementales, paysagères et urbanistiques pour permettre de connaître les phénomènes influençant l'évolution du territoire.

Le projet intercommunal s'inscrit ensuite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document dans lequel sont inscrites les orientations d'aménagement choisies par la collectivité, en cohérence avec les règles et documents supra-communales. Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLU; en effet, les orientations sont traduites ensuite dans le règlement écrit, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Sur le site <http://www.cc-secteurdillfurth.fr/revision-du-plui.htm> vous retrouvez le déroulement et les rapports des réunions effectués, ainsi que le travail qui reste à faire pour aboutir au nouveau PLUI.

Pourquoi faire un PLUI entre les 10 communes du secteur d'ILLFURTH alors qu'il y a fusion pour devenir la COMCOM du SUNDGAU ?

Créer cet outil en amont nous donnera une bonne avance pour le prochain travail que sera de faire un PLUI entre 5 intercommunalités (64 communes), ce qui mettra certainement beaucoup de temps compte tenu du nombre des communes réunies. Et en attendant le PLUI COMCOM DU SUNDGAU, un document adapté à nos besoins existera et sera la référence pour le développement de nos communes du secteur d'ILLFURTH. De plus ce PLUI pourrait servir d'exemple et de base de travail sachant que d'autres communes n'ont pour l'instant rien en place.

La journée citoyenne a été une très belle expérience. Organisée par les élus, une cinquantaine de personnes se sont déplacées et se sont affairées pour réaliser des travaux, avec plaisir et dans la bonne humeur.

Il s'agissait en premier lieu de créer du lien entre les villageois. Peintures diverses, rangement, nettoyage, bricolage... les citoyens ont réalisé de beaux travaux le sourire aux lèvres.

Une dynamique d'échange et de rencontre s'est mise en place soldée autour d'un délicieux repas cuisiné par une belle équipe.

Un grand MERCI à tous les participants...Rendez-vous en 2018 !

Témoignage de Loic Muller :

« La journée citoyenne m'a permis de rencontrer des personnes que je n'aurais pas connu avant, on a travaillé ensemble, on a pu faire connaissance et échanger un bon repas ensemble. J'ai participé aux travaux de l'école et j'ai pu découvrir les travaux qui avaient déjà été réalisés. »

TRAVAUX RÉALISÉS :

ECOLE

- Création d'une barrière pivotante vers le parking de la mairie afin que les enfants puissent monter en toute sécurité dans le véhicule du périscolaire.
- Mise en peinture des sas d'accès à l'école
- Mise en place d'un bardage en bois sur les sas
- Création de crayons de couleur pour habiller et sécuriser les entrées de l'école
- Traçage de jeux au sol
- Mise en place d'un film Anti-UV sur les vitres

MAIRIE

- Grand rangement et nettoyage, de la cave au grenier
- Création de places de stationnement dans l'ancienne cour d'école

DIVERS

- Rangement et nettoyage de l'ancien périscolaire
- Travaux de peinture sur la voirie (passages piétons, stop, etc.)
- Mise en place et ratissage 6M³ de gravier dans le cimetière
- Élaboration et préparation du repas, de la salle, vaisselle et rangement





16 janvier 2018, vœux du maire

C'est en présence de Sabine DREXLER et Nicolas JANDER, conseillers départementaux, Michel WILLEMANN, Président de la Com Com Sundgau, François EICHHOLTZER, Président du P.E.T.R. Pays du Sundgau, des maires des communes voisines, de Messieurs Gérard BAY et Gérard VONAU, maires honoraires, ainsi que des représentants des corps constitués : la gendarmerie, les brigades vertes, les sapeurs - pompiers, l'Office national de la forêt et le garde pêche, que Georges HEIM, maire de Froeningen, a présenté ses vœux.

Il a également tenu à saluer le travail et l'investissement de ses adjoints, des conseillers municipaux et du personnel communal, en présentant toutes les belles réalisations de l'année 2017 par le biais d'un diaporama.

Après avoir énoncé les différents projets pour 2018, il a laissé la parole aux élus et a mis à l'honneur les enfants nés cette année par le biais de l'opération "1 enfant, 1 arbre".

Après un sketch présenté par la troupe du TAF de Froeningen, tous les invités ont pu profiter d'un verre de l'amitié et d'un buffet concocté par Le Terroir de Marc et la Canne à Sucre de Froeningen



Théâtre Alsacien de Froeningen (TAF) Saison 2017 - O dii lianver Mann !

La troupe du TAF s'est aventurée cette année sur le thème du départ à la retraite, auquel bon nombre d'entre nous aspirent en toute légitimité.

Le scénario - imaginé à nouveau par Christiane Schultz et non plus Martin Burner :

« Représentant de son état, Paul Buff prend sa retraite. Pour éviter qu'il ne déprime, Betti, son épouse transforme leur maison en pension de famille. Tout devrait bien marcher. Sauf que, les premières pensionnaires ne sont autres que d'anciennes conquêtes de Paul, du temps où sa profession de représentant en aspirateurs lui faisait rencontrer (et plus si affinités) de nombreuses femmes. Et comme il promettait à toutes le mariage... On voit ce que cela peut donner lorsque trois d'entre elles se retrouvent dans un lieu clos, la pension, avec Paul, un tantinet cynique, et son épouse, Betti, très naïve, du moins au début, car elle va se rattraper ».

A en croire le nombre de spectateurs - toutes les représentations ont été jouées presque à guichet fermé- la pièce a connu un franc succès grâce à un scénario bien imaginé, à des répliques qui ne manquent pas de sel, à une mise en scène dynamique et à des acteurs qui jouent sans retenue et sans complexes.

Avant de se lancer dans une nouvelle aventure, la dynamique troupe du TAF est allée se ressourcer à Aix les Bains le temps d'un weekend en Septembre 2017. Elle vous promet une non moins joyeuse saison 2018 et se fera à nouveau un immense plaisir de vous divertir avec sa prochaine création. On ne dévoilera pas plus !



25 février : carnaval



C'est sous un soleil radieux que les enfants et les parents se sont réunis, déguisés, afin de poursuivre un joli char rempli de sucreries et de wakkis.

Le parcours agréable a permis aux enfants de se réunir à l'étang de FROENINGEN pour sélectionner et récompenser les plus beaux déguisements. Le bonhomme hiver a été brûlé en toute sécurité sous la surveillance des pompiers de la commune.

La soirée s'est poursuivie au chalet des pêcheurs pour un moment convivial agrémenté de danses et de jeux. Les bénéfices de cette soirée ont été reversés par M SCHMERBER Thierry, Président de l'AAPPMA, à la caisse de l'école.

Un grand merci à lui et à tous les participants.



30 avril, Repas créole



Une première dans notre village !

En effet, une riche idée est arrivée de notre amie Charlette, la proposition de réaliser un repas créole ! Excellente idée !

Nous nous sommes retrouvés au foyer Sainte Barbe, le 30 avril, avec une salle comble et des convives ravis !

Le repas proposé et concocté par Charlette avec l'aide de quelques bonnes volontés, comprenait des produits typiques, souvent inconnus de nos papilles, et quel régal pour chacun d'entre nous !

Ce bon repas ne demande qu'à être reconduit, et d'autres bonnes idées sont aussi les bienvenues.



21 juin, Fête de la musique

Une grande première à Froeningen ! Yves SCHEER a souhaité faire profiter les villageois de sa musique. Pour cela, il a proposé de jouer gracieusement au Foyer de l'Union Sainte Barbe le 21 juin dernier à l'occasion de la fête de la musique. Il s'est occupé de toute la promotion du spectacle musical, l'USB a quant à elle géré la partie boisson et petite restauration. Les bénéfices des ventes ont été reversés à l'association.

Les bénévoles se sont ainsi attelés à cette tâche avec plaisir pour accueillir cette première formule dans le village.

8 juillet, soirée tartes flambées

Comme chaque année, au début du mois de juillet, les sapeurs-pompiers de Froeningen, convient les villageois autour d'une bonne Flam-makuacha cuite au feu de bois, et c'est toujours un très grand succès !

Et pour clôturer cette chaleureuse soirée, un feu d'artifice est offert !

Les pompiers seront au garde à vous et à votre service en juillet 2018, en espérant vous y voir nombreux !



26 Août, Apéritif concert

Tuba, Banjo, clarinette et saxophone ont égayé la cour de la Mairie lors de l'apéritif concert organisé par la Mairie et l'Union Sainte Barbe.

Le groupe Tacot Jazz Band composé de Jean Michel Albaraccin, Roger Ruckly, Guillaume Claerr et Georges Claerr a réalisé une belle prestation et crée une atmosphère chaleureuse.

Une belle météo, une petite restauration et un groupe de musique pour passer un agréable moment entre amis, famille, tel était l'objectif de cet événement.

Les bénéficiaires participeront au projet de mise en accessibilité du foyer de l'Union Sainte Barbe.

Rendez-vous en Septembre 2018 !



Saint Nicolas



Commémorations du 11 novembre



Malgré le froid et le vent, en ce jour du 11 novembre 2017, la commune de Froeningen, a elle aussi souhaité rendre hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde.

Ces commémorations se sont déroulées en présence de quelques villageois, ainsi que les enfants de l'école qui nous ont fait le plaisir de chanter "Enfants du monde" et d'entonner la marseillaise.

Elles ont été suivies d'un verre de l'amitié servi dans la salle du conseil de la Mairie.

26 novembre, CPT Hochstatt-Froeningen-Zillisheim

La cérémonie d'installation du Corps de Première Intervention regroupé Hochstatt - Froeningen - Zillisheim, s'est déroulée à Hochstatt le 26 novembre dernier, en présence des maires des trois communes, Georges Heim, pour la commune de Froeningen, Michel Willemann, pour la commune de Hochstatt et Joseph Goester pour la commune de Zillisheim, ainsi que de la Fanfare de Sapeurs-Pompiers du Bataillon d'Altkirch et de nombreux invités. Sans oublier bien-entendu les membres du corps regroupé, soit une trentaine de pompiers volontaires.



10 décembre, Repas des anciens

Pour le plus grand plaisir de nos aînés, venus nombreux cette année, la commune a eu le plaisir d'offrir un moment convivial à nos Anciens au Foyer Sainte Barbe. Le menu a été élaboré par « Les délices de Marc », l'animation réalisée par la troupe du Théâtre Alsacien de Froeningen. La décoration, préparée par Dolorès Allenbach, a comme à l'accoutumée embellie la salle du Foyer. Une journée placée sous le signe du rire, de la convivialité et du partage, pour le plus grand bonheur de tous.



UNION SAINTE-BARBE (USB), ANNICK HEIM, NOUVELLE PRÉSIDENTE, NOUS EN PARLE

Elue présidente de l'association depuis peu, après la démission de Monsieur Jean-Marc EBMEYER, que je remercie pour son aide et le travail accompli durant son mandat, je souhaite me présenter à vous, surtout auprès des personnes venues habiter notre joli village récemment !

Je suis retraitée de la profession de secrétaire, métier que j'ai exercé tout au long de ma vie, dans l'entreprise familiale constituée avec mon mari.

J'habite le village de Froeningen depuis 39 ans, petit village que nous avons choisi mon mari et moi, et qui nous a, lui aussi adopté !

Je suis aussi en charge de la location de notre foyer, pour les fêtes, les mariages, communions, etc. Vous pouvez me contacter à ce sujet au 03 89 25 47 65 ou au 06 08 58 37 27.

Le foyer se situe rue de l'Eglise. Il est entouré d'une cour et est mitoyen avec le bâtiment de l'amicale des sapeurs-pompiers. La bâtisse, de style alsacien, a été restaurée et cela depuis de nombreuses années, grâce à des personnes de bonne volonté qui ont su donner de leur temps et mettre leurs talents à profit de la communauté. Je tiens, une fois encore à les en remercier !

Les bénéfices des nombreuses fêtes des rues, grâce à l'aide si précieuse des personnes de toutes les associations de notre village, des personnes extérieures et aux organisateurs, ont permis aux travailleurs d'acheter les matériaux nécessaires à la rénovation. Un grand MERCI à toutes ces personnes !

La rénovation n'est pas encore terminée, nous continuons à œuvrer en ce sens, surtout pour des questions de mises aux normes obligatoires de nos jours.

Le soutien financier de la fête des rues, cette année, n'était pas d'actualité.

Suite à des problèmes de sécurité obligatoires et terriblement onéreux, ingérables par notre association, le comité a décidé à l'unanimité d'annuler la fête des rues de cette année 2017. Nous en sommes, comme vous, très déçus.

Malgré tout, les bonnes volontés sont toujours présentes, et nous saurons vous concocter encore de belles fêtes et de bons moments de retrouvailles !!!



ASSOCIATION DE PÊCHE

AAPPMA BERGES DE L'ILL

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



L'Ill est considérée comme la rivière incontournable du Haut-Rhin. Prenant sa source dans le Jura Alsacien, elle parcourt notre département sur 130 kilomètres avant de poursuivre sa route dans le Bas-Rhin et de se jeter dans le Rhin. Une rivière abondante et puissante, véritable épine dorsale qui ravira l'ensemble des pêcheurs débutants ou confirmés. Une partie de sa traversée Sundgauvienne est classée en première catégorie piscicole (c.à.d. une eau principalement peuplée de truites) et le reste du parcours, dont celui traversant Froeningen est classée en seconde catégorie piscicole (c.à.d. une eau peuplée de poissons blancs, perches, brochets...).

Pêche

Depuis quelques années, l'AAPPMA des Berges de l'Ill propose aux pêcheurs de pratiquer leur loisir le long de l'Ill, sur le ban communal de Froeningen et de Zillisheim. Mais depuis janvier 2015, l'Association a évolué en étant l'une des premières à adhérer à la nouvelle réciprocité pour proposer à ses 95 pêcheurs plus de liberté. Le principe est la mise en commun des domaines de pêche. Au niveau départemental, 34 AAPPMA se sont regroupés et vous proposent une carte de pêche unique qui donne accès à plus de 250 kilomètres de rivières en première catégorie, à 250 kilomètres de rivières en seconde catégorie et à dix lacs de montagne. Au niveau national, une carte de pêche prise à Froeningen vous permettra de pêcher dans les eaux des 91 départements français adhérents à la réciprocité.

Réalisation d'alevinage de truites (100 kg) et de gardons (200 kg).

Amicale de Pêche de l'EICHMATT

Début des années 1960, l'association de pêche en collaboration avec la commune de Froeningen, choisit le lieu dit de l'EICHMATT pour accueillir l'étang de pêche. Après plusieurs années de conception et de

travaux, l'inauguration eu lieu le 22 septembre 1968. Plusieurs générations se sont succédées et aujourd'hui, ce sont les 50 membres de l'Amicale qui perpétuent l'effort des aînés en Saint Pierre et qui continuent le travail dans le but de transmettre aux suivants un bel endroit de pêche, de nature et de détente.



Actions réalisées

- Organisation d'une pêche gratuite le vendredi saint, avec la possibilité pour tout un chacun d'attraper deux truites pour le repas et le midi proposition de repas carpes frites sur place ou emporté.
- Mise à disposition du chalet pour des manifestations d'Association du Village.
- Animations avec les jeunes des environs pendant l'été.
- Organisation de plusieurs repas carpes frites pendant l'année.
- Entretien de l'espace que de nombreuses personnes apprécient lors de promenades, pique-nique ...



L'INSTALLATION DES JUIFS À FROENINGEN

Le passé juif de notre village a été peu étudié. Les documents des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, conservées à Porrentruy, les recensements effectués par les autorités et les dépouillements des sources notariales permettent de mieux connaître l'installation des juifs, à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècles.

Premières mentions

Le registre de circoncision du rabbin itinérant Simon ben Nephtali Blum signale la présence du juif Bendit à Froeningen en 1672. Il fait alors circoncire son fils Alexander¹. Cette présence juive est attestée par les autorités catholiques. En effet, l'évêché de Bâle faisait alors des recensements des catholiques, mais aussi des « hérétiques ». Cette catégorie regroupait aussi bien les protestants que les juifs. Or, en 1669-1670, les documents signalent la présence d'un individu « hérétique », vivant seul². Il semblerait donc que ce soit ce Bendit, encore célibataire. Dix-sept ans plus tard, en 1689, le recensement des familles juives fait état d'un unique ménage hébraïque à Froeningen³ : selon toute probabilité, il s'agit de Bendit et de ses enfants.

A la fin du XVII^{ème} siècle, il n'y avait donc qu'une seule famille juive à Froeningen⁴. Quand s'était-elle installée dans notre village ? La visite épiscopale de 1652 signale la présence de deux « hérétiques » à Froeningen : en l'absence d'autre document, il est impossible de savoir s'il s'agissait de protestants ou de juifs.

Une augmentation en deux vagues

Les autorités françaises organisent un nouveau recensement des juifs d'Alsace en 1716. Pour Froeningen le changement est spectaculaire. Alors qu'il n'abritait qu'un seul foyer juif en 1689, 27 ans plus tard, le village en compte treize ! Froeningen est alors

le quatrième village du Sundgau hébergeant le plus de juifs, après Hégenheim, Blotzheim et Bouxwiller⁵.

Quatre ans plus tard, en 1720, l'évêque de Bâle organise une visite de l'ensemble du doyenné du Sundgau. Froeningen héberge alors quatorze foyers juifs, tandis qu'il y a cinquante familles chrétiennes⁶. Les juifs sont donc passés d'une présence anecdotique à plus d'un cinquième de la population. L'augmentation de la population juive se poursuit puisque, quatre ans plus tard, en 1724, deux autres foyers se sont rajoutés⁷.

En 1736, le nombre de familles juives est le même qu'en 1724 : il y a donc eu stagnation du nombre de juifs⁸.

Par contre, au milieu du siècle, les documents révèlent une nouvelle augmentation du nombre des juifs. En 1751, il y a vingt-et-un feux juifs à Froeningen, sur une population totale de 90 foyers, soit une proportion de 23 %⁹. La visite épiscopale de 1760 révèle que l'augmentation se poursuit¹⁰. Il y a maintenant trente foyers juifs. La proportion de juifs est désormais d'un tiers du village.

Les juifs présents à Froeningen se nomment alors Dreyfus¹¹ (1737), Levy¹² (1742), Ebstein¹³ (1743), Gugenheim¹⁴ (1745), Piquart¹⁵ (1751), Weyl¹⁶ (1757)...

Le nombre de foyers juifs augmente peu ensuite. En 1766, il y a trente-et-un foyers, soit un seul de plus¹⁷. La proportion de juifs reste donc à peu près la même jusqu'à la Révolution. En 1784, il y avait 154 juifs, re-

¹ Ingold (Denis), « Histoire des Juifs du Sundgau : les origines », ASHS, 1997, page 286.

² Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 22/1 n° 27.

³ De Beyremand, « Dénombrement des familles irsaélites en Alsace. Années 1689 et 1716 », Revue d'Alsace, 1859, page 568. Données reprises dans Ingold (Denis), « Histoire des Juifs du Sundgau : les origines », Annuaire de la Société du Sundgau, 1997, page 289.

⁴ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 109a/4, cité dans Schickelé (Modeste), Le doyenné du Sundgau, 1899, page 57.

⁵ De Beyremand, « Dénombrement des familles irsaélites en Alsace. Années 1689 et 1716 », Revue d'Alsace, 1859, page 568.

⁶ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 109a/4.

⁷ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 109a/4.

⁸ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 109a/4.

⁹ Claerr (Nicolas), De la Guerre de Trente Ans à 1914. trois siècles d'évolution du peuplement du Sundgau, SHS, 2012, page 53.

¹⁰ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, A 109a/4.

¹¹ Michel Dreyfuess, fils de Samuel de Froeningen, se marie en 1737. Muller (Pierre), Seigneurie de Landser, protocoles de contrats, 1684-1746, 2001, acte n° 1047.

¹² Mariage de Gidel Levy, fille de Joseph Levy de Froeningen en 1742. Muller (Pierre), Seigneurie de Landser (II). Bailliages de Bas-et Haut-Landser ainsi que des localités extérieures à la seigneurie. Protocoles de contrats, 2002, page 76, acte n° 32.

¹³ Marx Ebstein se marie en 1743. Muller (Pierre), Seigneurie de Landser, protocoles de contrats, 1684-1746, 2001, acte n° 1320.

¹⁴ Haffele Gugenheim, fille d'Abraham Isaac de Froeningen, se marie en 1745. Picard (Salomon), Contrats de mariages juifs du XVIII^{ème} siècle, dactylographié, consultable dans la salle de lecture des ADHR, page 59.

¹⁵ Paul Piquart en 1751. ADHR, 3 B1/206 Altkirch. Ce nom de famille n'est ensuite plus cité à Froeningen.

¹⁶ Laurent Weyl en 1757. ADHR, 3 B1/181 Altkirch.

¹⁷ Claerr (Nicolas), De la Guerre de Trente Ans à 1914 : trois siècles d'évolution du peuplement du Sundgau, Société d'Histoire du Sundgau, 2012, page 58. Il y a alors 35 % de juifs.

groupés en trente-trois foyers, pour une population de 389 habitants¹⁸, soit une proportion de 40 % de juifs.

Pourquoi cette installation à Froeningen ?

D'une façon générale, le nombre de juifs présents en Alsace, et en particulier dans le Sundgau, a fortement cru au XVIII^{ème} siècle. Cette augmentation a deux causes :

- la croissance naturelle : cette époque est celle de la baisse de la mortalité, et donc de l'augmentation du nombre des Alsaciens, qu'ils soient catholiques ou juifs
- l'arrivée de migrants. En effet, les juifs ont été expulsés des domaines suisses de l'évêque de Bâle en 1694 , tandis qu'une cinquantaine d'années plus tard, en 1745, les israélites de Bohême sont chassés de cette contrée . Ces deux dates correspondent d'ailleurs aux deux époques de forte croissance du nombre de juifs à Froeningen.

Mais pourquoi les juifs se sont-ils installés à Froeningen, et pas à Hochstatt ou Illfurth ? C'est à cause de la présence de nobles dans notre village. En effet, la plupart du Sundgau avait pour seigneur le duc de Mazarin, hostile à la présence des juifs. Mais quelques villages dépendaient de seigneurs particuliers, comme Froeningen (les Reinach) ou Hirsingue (les Montjoie). Et certains de ces seigneurs ont accueilli les juifs. Non pas par bonté d'âme, mais pour une raison pécuniaire. En effet, une multitude de taxes étaient prélevées sur les juifs. Ainsi, le seigneur percevait un droit de réception, lors de l'installation d'un juif et, chaque année, le droit d'habitation, pour chaque famille israélite hébergée sur ses terres .

Philippe Lacourt

¹⁸ Il s'agit du nombre en 1790 : Claerr (Nicolas), De la Guerre de Trente Ans à 1914 : trois siècles d'évolution du peuplement du Sundgau, Société d'Histoire du Sundgau, 2012, page 123.

¹⁹ Munch (Paul-Bernard), « Les autres communautés religieuses », Si Ferrette m'était « comté »... Vingt siècles d'histoire du Sundgau, SHS, 2006, page 134.

²⁰ Hoffmann (Charles), L'Alsace au dix-huitième siècle, tome quatrième, 1907, pages 481 et 484.

²¹ Hoffmann (Charles), L'Alsace au dix-huitième siècle, tome quatrième, 1907, pages 394 et 395.



MARIAGE

- Le 19 août 2017 : Mathieu François Antoine ABEGG et Christelle Guylaine SCHLICHT, 3 rue des Romains.

NAISSANCES

- Le 24 janvier 2017, Girogia LATELA, 11 rue de la Colline
- Le 09 février 2017, Vanessa BINGLER HAAS, 10a rue des Faisans
- Le 22 février 2017, Tiago PATCHECO, 3 rue du Panorama
- Le 26 février 2017, Naomi ECKENSPIELLER, 6 rue des Juifs
- Le 9 mars 2017, Tiago SPADARO, Impasse des Peupliers
- Le 20 mars 2017, Gabriel LIEB MORGEN, 4 rue des Faisans
- Le 27 avril 2017, Emma BERVILLER, 2 impasse des Peupliers
- Le 17 mai 2017, Candice LERDUNG ROCHER, 5 rue de Galfingue
- Le 3 juin 2017, Lila BOETSCH - WALCH, 1 rue du Château
- Le 7 août 2017, Marie-Lou BEHE, 51 rue Principale
- Le 22 août 2017, Rose GAUGLIN, 4a route d'Illfurth
- Le 24 août 2017, Jade et Lya EGENMANN REMOND, 7 route d'Illfurth
- Le 26 août 2017, Mathis PETIT, 93 rue Principale
- Le 25 octobre 2017, Hugo SCHATNER, 4a route d'Illfurth

DÉCÈS

- Le 14 juin 2017 : Marie Jacqueline ARNOLD, décédée à ALTKIRCH, domiciliée 22 rue de Galfingue
- Le 1^{er} Octobre 2017 : Jean-Marie RENNER, décédé à MULHOUSE, domicilié 2 route d'Illfurth
- Le 10 novembre 2017, Michel GIRARD, domicilié 8 rue des Grains



DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement (en pratique, c'est souvent le père). En cas de naissance d'un enfant français à l'étranger, la déclaration de naissance doit être faite selon des formalités spécifiques. La déclaration permet d'établir l'acte de naissance.

La déclaration de naissance doit être faite à la Mairie du lieu de naissance*, dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Une naissance, qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance du lieu de naissance de l'enfant.

Les pièces à fournir :

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme,
- la déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté,
- l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance,
- la carte d'identité des parents,
- le livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

*dans certains hôpitaux publics, un officier d'état civil assure une permanence au sein du service de maternité pour enregistrer les déclarations de naissances.

TRI DES DÉCHETS

LA REDEVANCE INCITATIVE ÉVOLUE À PARTIR DE 2018

Depuis le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth assure le financement de son service de collecte et de traitement des déchets par la redevance incitative.

Avec la création de Communauté de Communes Sundgau, une harmonisation de la gestion des déchets est devenue indispensable !

Dans ce cadre, un nouveau dispositif de collecte et de facturation des déchets ménagers va être mis en place dans notre commune à partir de 2018.

CE QUI CHANGE

Les sacs rouges vont disparaître au profit de bacs roulants noirs équipés d'une puce électronique. Le financement sera toujours basé sur la redevance incitative.

Cette redevance comprendra toujours une part fixe et une part variable. La part variable sera calculée sur base du nombre de présentation du bac noir. Il s'agira d'une facturation à la levée, donc il ne faudra présenter le bac que lorsqu'il sera plein !

Deux factures seront envoyées par an. Chaque facture sera composée d'une demie part fixe et de la part variable relative au nombre de présentations sur les 6 derniers mois.

Nous vous rappelons qu'une enquête sera organisée entre le 1er novembre et le 2 décembre 2017. Des enquêteurs de la société CITEC Environnement se présenteront chez vous afin de faire le point avec vous.

2018, UNE ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2018, sera une période intermédiaire durant laquelle l'utilisation des sacs rouges sera toujours possible et permettra la transition entre les deux systèmes.

Tant que vous avez des sacs rouges, vous pouvez les utiliser comme vous le faites aujourd'hui. Surtout ne mettez pas de sacs rouges dans les futurs bacs noirs, vous payerez deux fois !

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi : de 14h à 17h

Mardi : de 14h à 16h uniquement pour les entreprises

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi : fermée

Vendredi : de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 17h en continu

CE QUI NE CHANGE PAS

• Les bio-déchets

Le bio-seaux et les bacs roulants bruns continueront à être utilisés pour le recyclage des bio-déchets

• Les déchets recyclables

Les sacs transparents jaunes disponibles gratuitement en Mairie continueront également à être utilisés pour les déchets recyclables

• La déchetterie

Le tri des déchets ménagers encombrants, la ferraille, les gravats, le bois, les végétaux, les déchets toxiques, etc, s'effectue en « apport volontaire », auprès de la déchetterie d'Illfurth.

• Le verre

Pour le verre, un conteneur est disponible dans le village, à proximité du parking de l'Etna.

Un calendrier de collecte a été adressé à tous les habitants de la commune. Si tel ne devait pas être le cas, vous en trouverez en Mairie.

DÉCHETS RECYCLABLES

<p>TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE</p> <p>toutes les bouteilles, flacons et bidons en plastique</p> <p>NOUVEAU ! tous les autres emballages en plastiques</p> 	<p>TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL</p> <p>bouchons • capsules • opercules et pots en alu ou acier • bidons • aérosols • cannettes</p> 
<p>TOUS LES PAPIERS </p> <p>journaux et magazines • publicités et prospectus • enveloppes et papiers</p> <p>catalogues et annuaires • courriers et lettres • livres et cahiers</p> 	<p>TOUS LES EMBALLAGES & BRIQUES EN CARTON</p> <p>paquets de céréales et de gâteaux briques de lait et de jus de fruits</p> 

BIO-DÉCHETS

 <p>Epluchures</p>	 <p>Restes de repas</p>	 <p>Sachets de thé, Mars et Filtres de café</p>
 <p>Cartons souillés, Mouchoirs, Essuie-tout</p>		
<p>Et aussi : Coquilles d'œufs, Sauces, Os, Litières naturelles, Cendres de bois, Bouchons de liège</p>		

INFOS UTILES

SEL DE DÉNEIGEMENT

Il est interdit d'utiliser le sel de déneigement des bacs installés par la commune pour usage personnel. Ce sel est exclusivement réservé au domaine public.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Afin d'éviter tout risque d'accident, il est demandé aux villageois de bien vouloir déneiger devant leur domicile.

PAROISSE, LES PERSONNES RELAIS

- > **Mylène WETZIG** : tél. 03.89.08.41.70
- > rene.wetzig@wanadoo.fr

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sur la façade de la mairie, à côté de la boîte aux lettres.

INFIRMIERES A DOMICILE

- > Régine DEMMEL-DOLLE **Tél : 06.36.36.60.68**
- > Anne-Christine BAUER-KRUST **Tél : 06.99.56.30.40**
Adresse postale : 2, rue du Bitzen 68720 HEIDWILLER
- > Aurore BALDECK (Hochstatt) : **06 77 13 81 06**
- > Maire Paule SCHNEIDER et Agnès GEISS (Hochstatt) : **06 86 24 12 05**
- > Leila VALDER et Jessica SCHMITT (Hochstatt) : **03 69 54 07 63**

ASSISTANTES SOCIALES

L'assistante sociale d'Altkirch peut être contactée au **03.89.40.07.96**.

- > **E-mail** : espacealtkirch@cg68.fr
- Sa collègue du pôle gériatologique au 03.89.08.98.30

CLIC ALZHEIMER

Malades et familles, touchés par la maladie d'Alzheimer, peuvent s'adresser gratuitement au pôle gériatrique d'Altkirch, les mardis et mercredis.

- > **Tél. 03.89.08.35.16**

MALTRAITANCE

L'antenne régionale ALMA propose une écoute anonyme aux victimes et témoins de maltraitance à l'égard d'une personne âgée ou handicapée.

- > **Tél. 03.89.43.40.80**

CIO

Le Centre d'Information et d'Orientation est à votre service 39, avenue du 8e Hussards, Quartier Plessier, à Altkirch. Ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- > **Tél.** : 03.89.40.99.07
- > **E-mail** : cio.altkirch@ac-strasbourg.fr

RAMONAGE

Le ramonage mécanique des cheminées est obligatoire 1 à 2 fois par an.

Le ramonage chimique ne peut être utilisé qu'en complément, mais n'est pas pris en compte par le règlement sanitaire.

ARRETE CONTRE LE BRUIT

L'utilisation d'engins bruyants est interdite :

- > tous les jours, avant 8h, entre 12 et 14h, et après 20h, en semaine (19h, le samedi)
- > toute la journée, le dimanche et les jours fériés.

GENDARMERIE

41, rue de Heidwiller, 68720 Illfurth

- > **Tél.** 17 ou 03.89.25.40.06

BRIGADE VERTE

1, rue de la Gare, 68720 Walheim

- > **Tél.** 03.89.74.84.04

SPA

- > **Tél.** : 03.89.33.19.50

DEPANNAGE ELECTRIQUE

24 heures sur 24, sept jours sur sept

- > **Numéro d'appel public** : 09.726.750.68

DEPANNAGE GAZ

24 heures sur 24, sept jours sur sept

- > **Numéro d'appel public** : 0.800.473333

DEPANNAGE EAU

Appeler Véolia au 0.810.463.463

VIGILANCE PLUIE

Consulter la carte de vigilance de Météo France :

- > **www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr**

JOURNEE D'APPEL

Les garçons et filles de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie, pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

CHASSE

Les partenaires du locataire de chasse, Marcel Muth, sont Joseph Pistolesi, Paul Schmidt, Vincent Caltagirone, Michel Leau, Julio Taboaga et Fernand Gabrielle.

Le garde-chasse agréé est Antony Pistolesi.

CENTRE PERISCOLAIRE FROENINGEN-HOCHSTATT

Rue du Bourg, 68720 Hochstatt

> **Tél.** : 03.89.32.11.27 / 06.73.92.46.76

> **E-mail** : clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Lundi, de 13 à 18h, mercredi, de 13 à 17 h, vendredi, de 8 à 12h et sur rendez-vous

> **Tél.** : 03.89.25.55.68

DECHETTERIE D'ILLFURTH

Accès uniquement avec la carte CCSI

> Lundi de 14 à 17h

> Mercredi de 9 à 12h et de 14 à 17h

> Vendredi 14 à 17h

> Samedi de 9 à 17h, en continu

Pour les commerçants uniquement :

> Mardi de 14 à 16h

BENNES A FROENINGEN

Des bennes à verre et à vêtements sont disponibles route d'Illfurth (parking face à l'Etna), à Froeningen.

MAIRIE DE FROENINGEN

> **Téléphone** : 03.89.25.40.18

> **E-mail** : mairie.froeningen@wanadoo.fr

> **Site internet** : www.froeningen.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT

> Mardi de 14h30 à 19h

> Vendredi de 14h30 à 18h

PERMANENCES DU MAIRE

Le maire reçoit sur rendez-vous.

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire en mairie. Tous les renseignements utiles leur seront fournis à cette occasion.

L'inscription sur la liste électorale doit faire l'objet d'une demande spécifique.

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Les demandes de passeport et de carte d'identité ne se font plus en mairie de Froeningen, mais à la mairie d'Altkirch ou de Mulhouse.

Trottoir : étroit ou large la voiture est interdite !

Étroit ou large, la voiture n'a plus sa place sur les trottoirs ! La mesure sur le stationnement très gênant a été mise en vigueur début juillet 2015. Se garer sur un trottoir, même "proprement", même en laissant un espace suffisant pour les piétons, les poussettes ou les fauteuils roulants, est désormais passible d'une amende de 135 €, qu'importe sa largeur !

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains.

Avoir un terrain privé correctement entretenu est de la responsabilité de chaque occupant, mais qui peut déborder de l'autre côté de la clôture.

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Mais qui dit voie publique renvoie logiquement la charge de cette responsabilité sur son propriétaire. Il est donc de la compétence du maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

En fait, le maire, en vertu de ses pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics, ce qui inclut la commodité du passage, a le choix. Soit il considère que sa responsabilité d'entretien des voies publiques lui incombe de faire par lui-même. Ses services s'emploieront donc au nettoyage régulier de ces voies et au besoin la commune veillera à couvrir cette dépense par l'instauration d'une taxe de balayage.

Mais le maire peut aussi juger, plutôt que de faire par lui-même (avec ou sans taxe), qu'il est préférable de sous-traiter cet entretien aux riverains de ces voies, chacun au droit de sa façade. Cette possibilité lui est ouverte, la jurisprudence administrative ayant reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux habitants de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

On pense généralement que cette charge, dévolue aux habitants, vaut pour des circonstances exceptionnelles. Ainsi, l'hiver, propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant chez eux ou, en cas de verglas, de répandre du sable, de la cendre ou de la sciure de bois. Mais rien n'interdit à un maire d'étendre le champ de cette obligation d'intervention en toute saison.

Un arrêté peut donc prescrire aux propriétaires et locataires d'intervenir régulièrement pour que trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant. Cela suppose, s'il s'agit d'un trottoir, de le balayer régulièrement et, s'il s'agit d'un accotement herbeux, de veiller par fauchage à préserver un espace de passage.



STOP, c'est STOP !

Comme son nom l'indique, le panneau d'arrêt obligatoire, ou panneau de STOP, impose aux usagers de la route de marquer un arrêt à son niveau. L'arrêt ainsi effectué doit durer au minimum 3 secondes, même en cas de d'absence de circulation le

long des rues perpendiculaires à celles comportant une signalisation d'arrêt obligatoire. Il s'agit de la principale différence entre ce panneau et le panneau de "cédez le passage", qui impose de marquer l'arrêt que si un autre usager s'apprête à passer devant le conducteur.

Les sanctions en cas de non-respect de l'arrêt au STOP peuvent être très importantes, certains de nos concitoyens l'ont constaté à leurs dépens lors d'un contrôle inopiné de la gendarmerie au mois d'août.

En effet, lorsqu'un conducteur ne marque pas un arrêt, il commet une infraction de catégorie 4. Il peut donc recevoir une amende forfaitaire de 135 €, pouvant être minorée à 90 € ou majorée jusqu'à 750 € au maximum. Cette infraction implique également la perte de 4 points sur le permis de conduire, ainsi qu'une suspension du permis pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans.



Limitation du village à 30 km/h

Nous informons les aimables usagers des rues de Froeningen, que la vitesse dans l'ensemble du village est limité à 30 km/h

Outre le non-respect de la loi, il en va de la sécurité des usagers de la route : piétons, cyclistes, deux roues et voitures !

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Walheim sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive !

Mais l'une de ces interventions arrive régulièrement en tête du "hit parade des incivilités" : Les divagations d'animaux domestiques

DIVAGATION D'UN ANIMAL

La divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (2^e classe) est prévue et réprimée par l'article R 622-2 du Code Pénal.

Il est à noter que tous les animaux sont concernés par cette réglementation (chiens, chats, bovins, équins ...) et que ces animaux sont considérés comme dangereux dès l'instant où ils divagent, sans surveillance, sur la voie publique.

Cette infraction est sanctionnée par un timbre-amende de 35 euros.

Les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique sont généralement capturés et remis à leur propriétaire; le timbre-amende n'intervenant que dans le cas d'une récidive.

Les animaux non identifiés sont transférés vers la fourrière de la SPA de Mulhouse si la commune est adhérente à cette structure.

DIVAGATION DE CHIENS DANS LA NATURE

La divagation des chiens dans la nature ou promenés sans laisse en forêt hors des chemins pendant la période du 15/04 au 30/06 de chaque année (4^e classe) est prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 1989 et réprimée par l'article R.428-6-2^o du Code de l'Environnement.

DÉFAUT DE CLÔTURE

le défaut de clôture suffisante pour éviter tout risque d'accident (4^e classe) est prévu et réprimé par l'article R 215-4 du Code Rural. Généralement rencontrée dans le cadre d'une exploitation agricole, et souvent liée à un manque de nourriture, cette infraction est passible d'un timbre-amende de 135 euros.

DÉPÔT DE NOURRITURE AUX ANIMAUX ERRANTS OU SAUVAGES

le dépôt de nourriture aux animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons (3^e classe) est prévu par l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Cette infraction (toujours plus répandue) est très souvent rencontrée dans les villages. Les chats sont de plus en plus « montrés du doigt » car ils ont une croissance démographique des plus prolifiques !

Pourtant, des mesures simples permettraient à chacun de ne plus être envahi par « ces indésirables » comme par exemple la stérilisation de son animal et le nourrissage dans un espace clos.

Le croquis ci-contre nous montre clairement que la situation peut très vite devenir insurmontable en l'absence de telles dispositions!

Il est à noter que cette infraction est passible d'une amende maximale de 450 euros.

Pour plus d'informations :

Brigade Verte (7j/7- 365 jours/an) : 03 89 74 84 04

À VOS AGENDAS !

Théâtre alsacien

Ci-dessous, toutes les dates de représentations du Théâtre alsacien.

février 2018

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

mars 2018

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Recensement du 18 janvier au 17 février 2018 !



La rencontre entre la commune et les associations n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'impression de ce numéro, nous ne pouvons pas vous communiquer plus de dates. Un document vous sera adressé ultérieurement.

Rédaction : un grand merci à tous les rédacteurs d'avoir permis la réalisation de ce bulletin d'information communal

Mise en page : Milaine NOEPPEL www.milainenoeppele.fr

Impression : Commune de Froeningen

Diffusion : Commune de Froeningen

Vos questions, remarques, suggestions sont les bienvenues !